



"mensonge" d'un directeur de banque pour prêt étudiant.

Par **sandra**, le **25/10/2008** à **16:53**

Bonjour,

je suis étudiante en BTS par alternance. L'année dernière j'ai eu besoin de faire un crédit. Je me suis rendue à ma banque et ma conseillère m'a informé que je pouvais avoir recours au prêt étudiant. Au moment de monter le dossier de demande de prêt, le directeur de l'agence a dit à la conseillère (devant moi) que le dossier ne passerait pas du fait que j'étais en alternance. J'ai donc fais un prêt conso ordinaire sur les "gentils " conseils de ce directeur. Mais après avoir parcourru des sites web, dont celui de ma banque, je me suis aperçu que même les étudiants par alternance y avaient droit...j'ai eu des entretiens dans d'autres banques qui m'ont confirmé cela. J'ai donc appelé au service client de ma banque qui m'a aussi confirmé que cela était une erreur de leur part. Ma conseillère me propose donc de faire un prêt étudiant maintenant et de racheter l'autre. Le problème est que les intérêts ne sont pas les même et que je rembourse depuis deja 7 mois donc même racheté, j'ai payé des intérêts supérieurs...De plus il se peut que maintenant le prêt étudiant ne passe pas du fait qu'il peuvent juger que mon endettement sera supérieur à 33 % s'ils prennent en compte dans mes charges ce credit conso. Quel recours est ce que j'ai vis à de cette banque? ou de ce directeur? qui d'après moi m'a menti dans le but de me faire prendre un prêt ou le taux d'intêret est bien plus élevé...Merci d'avance.